

Dispositions pour une pratique sécurisée du sport au CST

Chers clients,

Pour le Centre sportif national de la jeunesse de Tenero (CST), filiale de l'Office fédéral du sport OFSPO, la sécurité dans la pratique sportive est une préoccupation constante, car la qualité de l'enseignement dépend étroitement du respect des consignes de sécurité.

1. Principe

La majeure partie des cours qui se déroulent à Tenero étant organisés dans le cadre de Jeunesse+Sport (J+S), le CST se réfère par principe aux dispositions spécifiques émanant de J+S. Pour les sports qui ne relèvent pas de J+S, il applique les directives et recommandations des fédérations nationales respectives.

2. Sports présentant un risque accru pour les hôtes du CST

Les sports suivants sont considérés comme présentant un risque accru pour les hôtes du CST:

- **Sports du GU 1**
Sports de combat [wushu/kung-fu, lutte, lutte suisse, judo, ju-jitsu, karaté, kickboxing light, aikido, light contact boxing]; golf; rugby; football américain; cyclisme [VTT, cyclisme sur route, cyclisme artistique, cyclo-cross, cycle-balle, monocycle, BMX]; escrime; sports aquatiques [natation artistique, natation, natation de sauvetage, waterpolo, plongeon]; triathlon; tir à l'arc; parkour; jeux nationaux; gymnastique [acrobatique, aux agrès, artistique]; trampoline-maxitramp.
- **Sports du GU 2**
Escalade sportive [sur paroi artificielle ou sur roche]; canoë-kayak [lac et eaux vives jusqu'au degré de difficulté II], aviron, planche à voile, voile [Laser, RS Zest, RS Toura, catamaran]. Propre à Andermatt: ski, ski de fond, excursions à skis, snowboard et biathlon
- Stand up paddle (SUP)
- **Sport non J+S:** plongée avec bouteilles

Le nombre maximum de participants par moniteur et la durée minimum conseillée pour chaque activité sont précisés dans l'**annexe 1**.

Les moniteurs sont tenus d'adapter ces effectifs en fonction des divers facteurs propres au sport concerné, du niveau des participants et des conditions météorologiques.

Le CST part du principe qu'un cours est suivi du début à la fin par les mêmes participants.

3. Surveillance en piscine et sur le lac

Le CST n'est pas en mesure d'assurer une surveillance permanente des activités en piscine ou sur le lac. Les chefs de cours sont donc seuls responsables de la sécurité et de la surveillance de leur groupe. La présence permanente d'un moniteur en possession d'un brevet SSS valable est par conséquent obligatoire (brevet Plus Pool ou plus élevé, avec BLS/AED valable; module Lac fortement recommandé). Les certificats internationaux équivalents sont également valables. Par ailleurs, l'**annexe 2** «Dispositif de sécurité du centre nautique du CST» constitue un outil de prévention important à la disposition des moniteurs concernés.

Informations importantes: module interdisciplinaire J+S «Surveillant-e Eau»

Depuis 2022, les moniteurs J+S peuvent acquérir les compétences nécessaires en matière de prévention des noyades et de sauvetage aquatique dans le cadre de la formation continue J+S, tout en prolongeant leur reconnaissance J+S. Après avoir suivi le module, ils sont habilités à surveiller ainsi qu'à encadrer efficacement en toute sécurité un groupe qu'ils connaissent à la piscine couverte ou en plein air, mais pas au lac. Vous trouverez de plus amples informations au point 2 de [l'Aide-mémoire sur la prévention des accidents](#).

Il en va de même pour les moniteurs J+S Aviron, Canoë-kayak, Voile, Triathlon ou Planche à voile ainsi que pour ceux ayant suivi le module «Eau SC/T». En outre, les moniteurs qui ont réussi le module ou le cours de moniteurs J+S dans l'une des disciplines susmentionnées peuvent, s'ils le souhaitent, se voir décerner le brevet Basic Pool et le module Lac. Il leur suffit pour cela d'adresser une demande à la Société suisse de sauvetage (SSS).

4. Dispositions pour les cours annoncés à J+S

Tous les groupes qui évoluent au CST dans le cadre de Jeunesse+Sport sont tenus de se conformer au [Guide pour les offres de tous les sports J+S et de tous les organisateurs](#) et à l'[Aide-mémoire sur la prévention des accidents](#) publiés par l'OFSP.

Ils doivent en outre impérativement respecter les dispositions sur la prévention des accidents propres à chaque sport J+S. Par exemple:

- Ne peuvent enseigner le trampoline/maxitramp que les personnes ayant suivi la formation correspondante («moniteurs J+S Trampoline»)
- Ne peuvent enseigner le golf que les personnes titulaires d'une «autorisation de parcours» délivrée par Swiss Golf
- Ne peuvent diriger une activité de canoë-kayak en eaux vives jusqu'au degré de difficulté II (excursions) que les personnes au bénéfice du complément «excursions» ou «eaux vives»

Sports exclus de J+S (*art.6, al.2, OPSpo; art.3 OPESp*):

- les sports motorisés et les sports aéronautiques;
- les sports dans lesquels il faut mettre l'adversaire k.o. et dans lesquels cette pratique n'est pas expressément exclue pour les enfants et les jeunes;
- les sports qui comportent un risque considérable pour les participants (*art. 1, al. 2, let. c à e de la loi fédérale sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque*)

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée avec l'apparition et le développement de nouveaux sports.

5. Dispositions pour les cours qui NE SONT PAS annoncés à J+S

En principe, toutes les leçons en question ne peuvent être dispensées que par des moniteurs qualifiés.

Les écoles qui n'annoncent pas leurs cours à J+S doivent fournir la *liste des moniteurs* accompagnée d'une *attestation* signée de la direction de l'établissement scolaire, confirmant l'engagement de moniteurs qualifiés pour encadrer les activités prévues.

Pour tous les autres cours non annoncés, le CST part du principe que les moniteurs engagés disposent des aptitudes et qualifications requises par une fédération sportive nationale reconnue (p. ex. guide CAS, guide de canoë-kayak, etc.), d'une autorisation cantonale valable ou d'un permis spécial (p. ex. permis de conduire un bateau à voile) ainsi que d'un brevet de sauvetage pour les activités au lac ou à la piscine.

6. Contrôle des qualifications des moniteurs

Au plus tard deux semaines avant le début du cours, le chef de cours est tenu de communiquer au CST (au moyen du portail clients) les coordonnées des moniteurs engagés pour les sports présentant un risque accru (voir point 2). Le CST se réserve le droit de requérir à tout moment une photocopie du document attestant de leurs qualifications (brevet, reconnaissance de moniteur J+S, autorisation, etc.).

Avant le début de l'activité, le moniteur désigné est chargé de s'assurer de la conformité du matériel reçu et de prouver lui-même son aptitude à enseigner à l'aide des formulaires fournis à cet effet par le CST. S'il s'avère, après les vérifications d'usage, qu'un moniteur ne possède pas les qualifications requises, les activités prévues sont annulées.

7. Aspects pratiques

Annnonce du programme sportif

- Vérifiez d'abord quelles sont les directives J+S à respecter pour tout sport J+S. Vous trouverez toutes les indications utiles dans la rubrique «Activités sportives» du site cstenero.ch.
- Indiquez-nous clairement, au moment de l'annonce du cours, quelle personne dirigera l'activité.

Priorité

Le matériel et les infrastructures sont attribués en priorité aux organisations qui proposent, durant le séjour, au moins trois leçons avec les mêmes élèves dans le même sport.

Instructeurs Sisport

L'entreprise privée Sisport Sàrl (www.sisport.ch) est à la disposition de tous les clients du CST qui n'ont pas de moniteurs J+S ou d'enseignants qualifiés pour encadrer des activités sportives présentant un risque accru. Les instructeurs Sisport sont au bénéfice d'une reconnaissance J+S et peuvent donc être inscrits dans la banque de données nationale pour le sport (BDNS).

Informations complémentaires

Vous obtiendrez toutes les informations utiles auprès du responsable de la semaine au CST en composant le numéro 058 468 61 11.

Pour de plus amples informations: www.jeunesseetsport.ch.

En vous remerciant de votre engagement en faveur de la pratique sécurisée des activités sportives avec des jeunes, nous vous présentons, chers clients, nos salutations les meilleures.

La Direction du CST

- Annexes:
- Annexe 1: Dispositions pour une pratique sécurisée du sport au CST
 - Annexe 2: Dispositif de sécurité du centre nautique du CST



Annexe 1: Dispositions pour une pratique sécurisée du sport au CST



Sports présentant un risque accru au CST			Nombre max. particip./	Durée		Cours J+S	Autres cours	
				conseillée	minimum		École (non J+S)	Autres organisations
Discipline sportive G+S	GU1 ²	Golf ³ , trampoline/maxitramp ⁴ , tir à l'arc	12	2h30	1h30	Moniteur J+S «Sport»;	Enseignant reconnu ⁷ ;	Personne au bénéfice d'une formation valable ⁷ ;
		VTT et cyclisme sur route	12	2h30	en fonction du parcours			
		BMX, monocycle, cyclisme artistique, etc.	12	2h30	1h45			
		Sports de combat (judo, karaté, lutte, lutte suisse, etc.)	12	2h30	1h30			
		Escrime	12	2h30	1h45			
		Sports aquatiques ⁵ (natation, waterpolo, plongeon, natation de sauvetage, natation artistique)	16	selon le type d'activité				
		Triathlon ⁵						
		Parkour, jeux nationaux et gymnastique (acrobatique, aux agrès, artistique)	16	2h30	1h30			
		Rugby, football américain	24	2h30	1h30			
	GU2	Escalade sportive	12	2h30	1h45	Moniteur J+S «Sport»;	Enseignant reconnu ⁷ ;	Personne au bénéfice d'une formation valable ⁷ ;
		sur paroi artificielle						
		sur roche	12	2h30	1h45			
		Sports nautiques sur le lac ⁵						
		canoë-kayak lac, planche à voile	8	3h	3h			
		canoë-kayak eaux vives ⁸						
		voile (Laser, RS Zest/Toura, catamaran)	Moniteur J+S Aviron ou instructeur Sisport					
	Andermatt: ski, ski de fond, snowboard excursions à skis, biathlon		12 16	selon le type d'activité		Moniteur J+S «Sport»	Enseignant reconnu; Moniteur J+S «Sport»	
	Sports non J+S	Stand-up Paddle (SUP) ⁹		12	2h30	1h30	Moniteur J+S Canoë-kayak, Voile, Planche à voile ou Aviron avec module «SUP» conseillé; Instructeur SUP SKV/SWAV; Instructeur Sisport ⁶	Enseignant reconnu ⁷ Personne au bénéfice d'une formation valable ⁴ Instructeur Sisport ⁶
Plongée avec bouteilles ⁵ (en piscine)		10	-	-	Sport non autorisé dans le cadre de J+S	Personne au bénéfice d'une formation valable ⁵ Instructeur Sisport ⁶		

¹ Pour des raisons d'organisation, il convient d'appliquer les directives suivantes quant au nombre maximum de participants par moniteur

² Selon annexe 8 OPESp et art. 1 O OFSPO J+S

³ Autorisation de parcours (AP) de Swiss Golf obligatoire

⁴ Formation spécifique (moniteur J+S Trampoline) obligatoire

⁵ Brevet «Plus-Pool» de la SSS obligatoire, BLS/AED valable et mis à jour, module «Lac» hautement recommandé

⁶ Sisport n'engage que des moniteurs J+S reconnus dans la discipline (cf. BDNS)

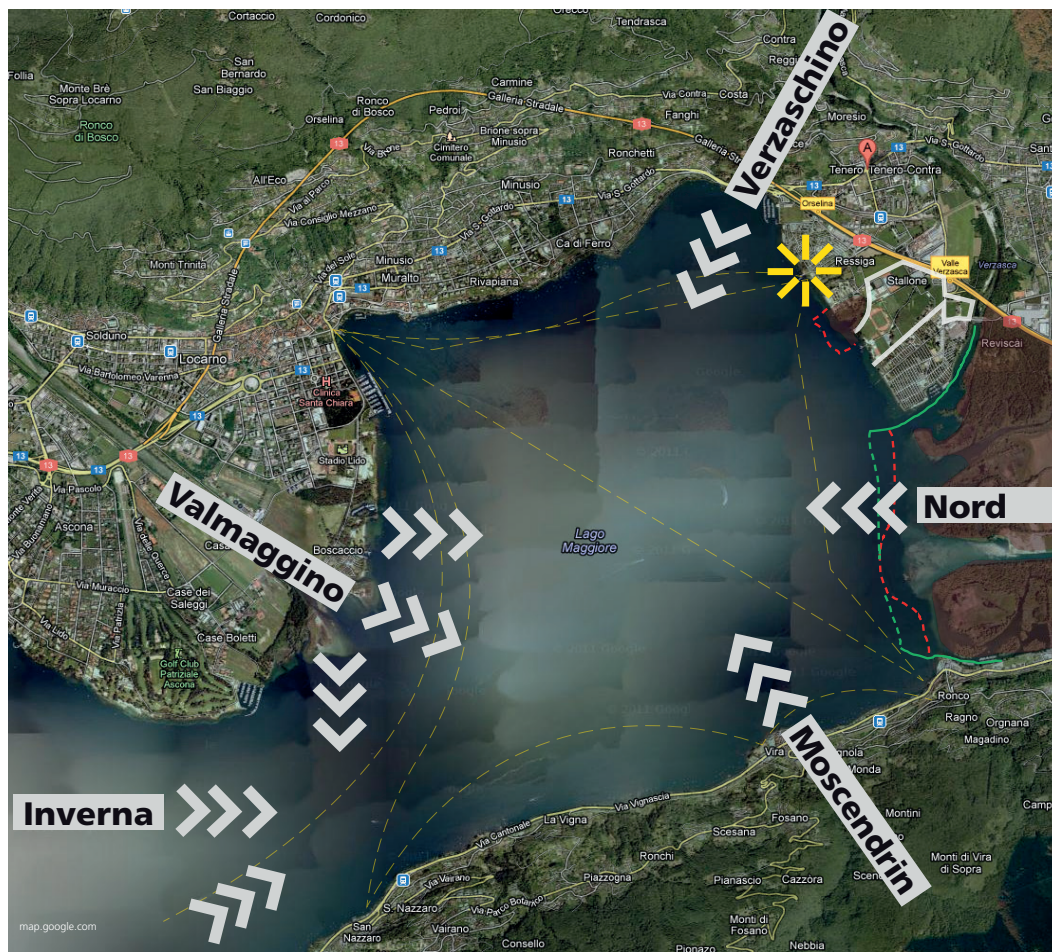
⁷ Cf. «Dispositions pour une pratique sécurisée du sport au CST», point 5

⁸ Uniquement jusqu'au degré de difficulté II et avec la reconnaissance complémentaire «randonnée» ou «eaux vives»

⁹ Obligatoire module «Lac» SSS ou module interdisciplinaire J+S «Surveillance Eau» ou module «Eau SC/T»

Dispositif de sécurité du centre nautique du CST





- Limite de navigation pour bateaux à rames (50 m de la rive)
- Limite de navigation pour bateaux à moteur (150 m de la rive)
- Routes des bateaux de ligne
- Accès interdit depuis le lac
- ★ Avis de tempête (ponton de Tenero)

Les Bolle de Magadino entre le delta de la rivière Verzasca et Magadino sont des paysages magnifiques reconnus et protégés au niveau fédéral. Elles abritent une végétation et une faune particulières caractéristiques de la zone de transition entre l'eau et la terre.

Les vents du lac Majeur

L'inverna

- Vent thermique régulier, en provenance de l'ouest et du sud-ouest.
- Souffle principalement l'après-midi.
- Moins fort en hiver qu'en été.

Le moscendrin

- Vent descendant, plutôt fort, en provenance du sud-est.
- Souffle toujours par rafales.
- Peut atteindre très rapidement de grandes forces.

Le vent du nord (foehn du nord)

- Vent plutôt fort, en provenance du nord-est.
- Fortes rafales et fréquents changements de direction.

Le valmaggino

- Vent plutôt fort, en provenance de l'ouest (Val Maggia).
- Descend en éventail depuis le Val Maggia, avec de nombreuses rafales.
- Peut atteindre rapidement de très grandes forces.

Le verzaschino

- Vent thermique descendant, en provenance du nord-est (Val Verzasca).
- Souffle principalement l'après-midi.
- Fortes rafales et fréquents changements de direction.

Signaux d'avis de tempête

Le signal de prudence (feu orange scintillant à environ 40 apparitions de lumière par minute) est émis aussi tôt que possible pour signaler l'arrivée plus ou moins proche de vents tempétueux. **Conseil:** retourner à terre le plus vite possible, surveiller la météo!

Le signal de tempête (feu orange scintillant à environ 90 apparitions de lumière par minute) est émis en cas de danger imminent de tempête. **Conseil:** quitter immédiatement le plan d'eau!



 Téléphone de secours

 Valise sanitaire

 Vestiaires

1 Bateaux pneumatiques
à moteur

2 Mise à l'eau des dériveurs
et des bateaux d'aviron

3 Sortie des planches à voile
et des canoë-kayaks

4 Radeau

5 Bouées de délimitation

6 Sortie des catamarans

7 Bouée «Surprise»

8 Stand up paddle polo

Numéros de téléphone importants

Ambulance	144	Réception CST (24/7)	+41 58 468 61 11
Police	117	Centre nautique CST	108*
Police du lac Magadino	+41 91 815 81 01	Conciergerie CST	107*
Garde aérienne de sauvetage REGA	1414	*uniquement depuis un poste interne	